

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 4 mai 2020 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Sylvain Laplante

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 06 avril 2020.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

4.2 Signature aux comptes bancaires.

4.3 Nomination du responsable de l'accès à l'information.

4.4 Nomination du coordonnateur en mesures d'urgence et du responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile

4.5 Accès-Revenu Québec.

4.6 Politique sur le contrôle général informatique – Gestion des accès.

4.7 Utilisation des cellulaires – Autorisation.

4.8 Annulation de la carte visa actuelle pour la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et renouvellement au nom de madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

4.9 Carte Médéco pour clés.

4.10 Proclamation semaine québécoise des Familles.

4.11 Proclamation de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

4.12 Fermeture de la marge de crédit institutionnelle numéro 2.

4.13 Achat de deux tablettes avec caméras.

4.14 Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC.

4.15 Inscription au congrès de l'ADMQ (abrogation de la résolution 43-02-2020).

4.16 Service de contrôle animalier Fondation Caramel.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Inspection des immeubles résidentiels à risque faible.

5.2 Dossier employé du service de sécurité incendie, matricule 182.

6- Transport routier

- 6.1 Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ère} Avenue – Prolongation du délai de validité de la soumission.
- 6.2 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Beau-Porc enr.
- 6.3 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Monsieur Claude Tétreault.
- 6.4 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Marc-Aurèle & Fils.
- 6.5 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme du Petit Bois inc.
- 6.6 Programmation pour la taxe d'accise 2019-2023.
- 6.7 Lampadaire de la rue de la Fabrique.
- 6.8 Achat d'une scie à béton.
- 6.9 Mandat pour l'acquisition de lumières de rues de gré à gré.

7- Hygiène du milieu

Aucun item.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Demande de dérogation mineure pour le 173 chemin Saint-Dominique.
- 8.2 Demande de dérogation mineure pour 1209 Terrasse Bellevue.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Réfection du terrain de balle.
- 9.2 Annulation de la résolution 125-04-2020 (Déplacement du système électrique au centre communautaire).
- 9.3 Génératrice au centre communautaire.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 2020-187 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligation du directeur général et dépôt du projet de règlement.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

- 11.1 Règlement numéro 2020-179 abrogeant le premier paragraphe de l'article 18 du règlement 2019-176 concernant le taux d'intérêts des taxes 2020 et modifiant l'article 3 du règlement 2020-177 concernant les échéances de paiements de taxes 2020.

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initial de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Résolution 129-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la présente séance soit tenue à huis clos.

Publication de la séance

Résolution 130-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de publier la tenue de la séance de conseil sur le site internet de la municipalité.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 131-05-2020

Il est proposé par madame Huguette Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2020

Résolution 132-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le procès-verbal du 06 avril 2020 tel que soumis.

3- ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 133-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 37,273.78\$, les comptes payés au montant de 67,619.86\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 04 mai 2020 au montant de 83.234.11\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant que le directeur général a informé les membres du conseil de prendre sa retraite en juin 2020 de par la résolution 166-06-2019;

Considérant que le conseil municipal a nommé madame Caroline Lamothe à titre de directrice générale adjointe de par la résolution 262-10-2019;

Considérant qu'il y a lieu, avant le mois de juin 2020, de nommer madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 134-05-2020

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de :

- 1- Nommer et engager madame Caroline Lamothe à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton selon les modalités du contrat intervenu avec la municipalité. Que la nomination de madame Caroline Lamothe à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière sera effective à partir du 5 mai 2020;
- 2- De verser le salaire tel que décrit à l'article 4.2 de l'entente signée avec madame Caroline Lamothe;
- 3- De signer un nouveau contrat avec madame Caroline Lamothe pour la nomination de directrice générale et secrétaire-trésorière et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le nouveau contrat à intervenir;
- 4- De nommer monsieur Robert Leclerc à titre de D.G. adjoint sans baisse de rémunération jusqu'au 28 mai 2020, date de son départ.

4.2 Signature aux comptes bancaires

Considérant qu'il faut nommer la directrice générale pour effectuer les signatures nécessaires pour les effets bancaires de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 135-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise les signatures des effets bancaires comme suit et ce, à compter de mai 2020 :

Le Maire, Daniel Paquette, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Caroline Lamothe ainsi que Maryse Viens, secrétaire-comptable, sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Vallée d'Acton.

En l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant nommé pour les périodes ici décrites :

Juillet à décembre 2017 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2018 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à décembre 2018 :	Madame Huguette Benoit
Janvier à juin 2019 :	Monsieur Luc Tétreault
Septembre à décembre 2019 :	Monsieur Luc Tétreault
Janvier à juin 2020 :	Madame Sophie Côté
Juillet à décembre 2020 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2021 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à novembre 2021 :	Madame Huguette Benoit

et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lamothe et madame Maryse Viens, secrétaire comptable sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Vallée d'Acton.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lamothe et madame Maryse Viens, secrétaire comptable sont autorisés à effectuer les constats, retraits et dépôts de tous documents et effets et aussi de requérir toutes informations à l'égard de tous comptes et coffrets de sécurité que ladite Municipalité détient ou détiendra à ladite Caisse.

Que pour donner suite à la présente résolution et sa prise d'effet en juin 2020, copie en soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions et aussi pour remplacer la résolution numéro 236-09-2019 à ce même sujet.

4.3 Nomination du responsable de l'accès à l'information

Considérant que le responsable de l'accès aux documents est la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public et le maire est, d'office, la personne responsable de l'accès aux documents;

Considérant que selon l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le maire peut désigner un membre de son personnel et lui déléguer ses fonctions;

Résolution 136-05-2020

Par conséquent, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, monsieur Daniel Paquette, désigne Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'accès aux documents. La demande d'accès à un document, devra, pour être recevable, être suffisamment précise pour permettre de le retrouver et être fait par écrit. Le responsable devra traiter la demande au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de réception.

Avis public de cette résolution sera affiché aux endroits prévus par le Conseil et expédié à la Commission d'accès à l'information.

4.4 Nomination du coordonnateur en mesures d'urgence et du responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 264-10-2019 pour les diverses nominations relatives à la constitution de l'organisation municipale en sécurité civile;

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 265-10-2019 adoptant le plan de sécurité civile;

Résolution 137-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De modifier la résolution 264-10-2019 en nommant madame Caroline Lamothe, directrice générale à titre de coordonnatrice municipale de la sécurité civile;

- De modifier la résolution 265-10-2019 afin de nommer madame Caroline Lamothe, directrice générale à titre de responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

4.5 Accès Revenu Québec

Résolution 138-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que :

Madame Caroline Lamothe

Directrice générale et secrétaire-trésorière

soit autorisée à

- * consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- * effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- * signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- * effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSécur – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- * consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil accepte que le ministère du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, le maire Daniel Paquette est mandaté par le conseil municipal à signer tout document relativement à la présente.

4.6 Politique sur le contrôle général informatique – Gestion des accès

Considérant que le vérificateur, lors de l'audit, demande à la municipalité d'adopter une politique sur le contrôle général informatique;

Considérant que cette politique affecte la gestion des accès aux ordinateurs par les utilisateurs;

Résolution 139-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter la politique suivante à savoir que tous mots de passes pour l'accès aux ordinateurs, services gouvernementaux ou tous accès nécessaires au travail des employés devront être changés au moins une fois par année à tous les mois de septembre et que la directrice générale devra consigner tous les mots de passes et les connaître.

4.7 Utilisation des cellulaires – Autorisation

Considérant que le personnel municipal est en possession de téléphones cellulaires pour l'application de leur travail;

Considérant que la municipalité est propriétaire et gestionnaire d'équipements de télécommunication;

Résolution 140-05-2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le personnel municipal que tous les moyens de télécommunications (cellulaires et ordinateurs) doivent être essentiellement dédiés à la réalisation des activités de gestion, d'administration et de services qui sont offertes par la Municipalité à la collectivité reliées à la mission de la Municipalité.

4.8 Annulation de la carte visa actuelle pour la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et renouvellement au nom de madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant que la carte de crédit de la municipalité est actuellement au nom du signataire Robert Leclerc, directeur général;

Résolution 141-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la carte Visa Desjardins actuelle et de refaire une nouvelle demande de carte auprès de Visa Desjardins afin d'autoriser la directrice générale, madame Caroline Lamothe, à être la signataire de la carte Visa Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

4.9 Carte Médéco pour clés

Considérant que l'actuelle carte Médéco pour la fabrication de clés est au nom du signataire Robert Leclerc;

Considérant que madame Caroline Lamothe est nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 142-05-2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'annuler la carte actuelle Médéco au nom de monsieur Robert Leclerc;
- De demander une nouvelle carte Médéco au nom de madame Caroline Lamothe qui sera signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour la confection de clés.

4.10 Proclamation semaine québécoise des Familles

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Résolution 143-05-2020

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2020 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Conciliation famille et travail*.

4.11 Proclamation de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Résolution 144-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

4.12 Fermeture de la marge de crédit institutionnelle numéro 2

Considérant que la municipalité a adopté un règlement d'emprunt 2015-99 pour effectuer des travaux de réfection dans le Petit 10^e rang et le rang de l'Égypte;

Considérant que, pour ce faire, la municipalité a demandé une marge de crédit institutionnelle de l'ordre de 1,630,244\$;

Considérant que les travaux ont été effectués et que la marge de crédit numéro 2 n'a plus lieu d'être;

Considérant les recommandations de nos vérificateurs;

Résolution 145-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le Centre financier aux entreprises Desjardins de bien vouloir fermer la marge de crédit institutionnelle numéro 2 de l'ordre de 1,630,244\$.

4.13 Achat de deux tablettes avec caméras

Considérant que l'ensemble des ordinateurs des élus devrait être changé;

Considérant qu'il est préférable au niveau budgétaire de renouveler graduellement l'ensemble des ordinateurs;

Résolution 146-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'achat de deux tablettes professionnelles avec caméras. De mandater la firme Services Informatiques de soumettre des prix pour l'acquisition de ces deux tablettes avec caméras.

4.14 Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC

Considérant l'invitation de la Ville de Saint-Hyacinthe à participer au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC des Maskoutains;

Considérant que cette aide pour le dépannage alimentaire affectera toutes les municipalités;

Résolution 147-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de participer pour un montant de 500.00\$

4.15 Inscription au congrès de l'ADMQ (abrogation de la résolution 43-02-2020)

Considérant que le congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) devait avoir lieu du 17 au 19 juin 2020;

Considérant la pandémie existante et que le congrès est annulé pour cette cause;

Résolution 148-05-2020

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 43-02-2020.

4.16 Service de contrôle animalier Fondation Caramel

Considérant que la Municipalité a signé une entente avec Fondation Caramel pour le service de contrôle animalier;

Résolution 149-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture # 703 au montant de 1,813.00\$.

Monsieur Sylvain Laplante, directeur du service des incendies, se retire de la table des délibérations

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Inspection des immeubles résidentiels à risque faible

Considérant que la MRC des Maskoutains offre ses services pour effectuer l'inspection des immeubles résidentiels à risque faible sur le territoire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton au coût de 15.00\$ la porte;

Résolution 150-05-2020

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer la MRC des Maskoutains de l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'offre de services suite à la lettre du 28 avril 2020.

5.2 Dossier employé du service de sécurité incendie, matricule 182

Cet item est reporté.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ère} Avenue – Adjudication de la soumission

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions publiques pour effectuer la réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1^{ère} Avenue;

Considérant qu'ont soumissionné :

Bertrand Ostiguy :	1,672,886.25\$, taxes incluses;
Gestion Dessen inc. :	1,814,911.30\$, taxes incluses;
Excavation St-Pierre & Tremblay :	1,841,057.60\$, taxes incluses;
Groupe Allaire & Gince :	1,857,996.00\$, taxes incluses;
TGC Inc. :	2,035,057.50\$, taxes incluses;

Considérant l'analyse des soumissions effectuée par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Résolution 151-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à Bertrand Ostiguy au montant de 1,672,886.25\$, taxes incluses.

L'adjudication de cette soumission et l'octroi du contrat sont conditionnels à l'approbation de la TECQ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du règlement d'emprunt par les citoyens.

6.2 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Beau-Porc enr.

Considérant que Ferme Beau-Porc enr. est propriétaire du lot 3 556 668 du cadastre du Québec et demande une dérogation mineure à l'article 7 du règlement 2019-162 relativement à des travaux de drainage de surface à effectuer ce qui oblige à enlever la bande riveraine puisqu'elle empêche le libre écoulement des eaux. Que ces travaux seront exécutés au mois d'août 2020 ou début septembre dans des conditions sèches et que par la suite la bande riveraine sera ensemencée et qu'un engrais vert sera semé dans le reste du champ;

Résolution 152-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure à Ferme Beau-Porc enr., propriétaire du lot 3 556 668, pour la dérogation à l'article 7 du règlement 2019-162 concernant les travaux décrits dans le préambule de la dite résolution.

6.3 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Monsieur Claude Tétreault

Cet item est remis afin que le directeur des travaux publics dépose sa recommandation à ce sujet pour le prochain conseil.

6.4 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Marc-Aurèle & Fils

Cet item est remis afin que le directeur des travaux publics dépose sa recommandation à ce sujet pour le prochain conseil.

6.5 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162 Ferme du Petit Bois inc.

Cet item est remis afin que le directeur des travaux publics dépose sa recommandation à ce sujet pour le prochain conseil.

6.6 Programmation pour la taxe d'accise 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résolution 153-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

- La municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;
- La municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution 154-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’inclure dans la programmation de la taxe d’accise les travaux suivants :

- A) 1^{ère} Avenue, entre la rue des Bouleaux et la rue Saint-Pierre (préparation du site, égout sanitaire, égout pluvial, voirie, travaux connexes) : priorité 3 : 425,397.00\$, taxes en sus ;
- B) Rue des Cèdres, entre la rue du Coteau et la 1^{ère} Avenue (préparation du site, égout sanitaire, égout pluvial, voirie, travaux connexes) : priorité 3 : 116,316.00\$, taxes en sus ;
- C) Rue du Coteau, entre la rue Leclerc et la rue des Cèdres (préparation du site, égout sanitaire, égout pluvial, voirie, travaux connexes) : priorité 3 : 589,430.00\$, taxes en sus ;
- D) Rue Leclerc, entre le chemin Milton et la rue du Coteau (préparation du site, égout sanitaire, égout pluvial, voirie, travaux connexes) : priorité 3 : 168,857.00\$, taxes en sus ;
- E) Honoraires professionnels d’ingénierie : (plan d’intervention) priorité 2 : 14,567.01\$, taxes nettes ;
- F) Honoraires professionnels d’ingénierie : priorité 3 : 44,809.97\$, taxes nettes.

6.7 Lampadaire de la rue de la Fabrique

Considérant que l’entrepreneur en chemin d’hiver a brisé un lampadaire de rue sur la rue de la Fabrique près de l’École;

Considérant que ce luminaire n’a pas été remplacé et réparé;

Résolution 155-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’informer Excavation Réal Couture inc. que si le luminaire n’est pas remplacé d’ici le 31 mai 2020, la municipalité effectuera les travaux aux frais de la compagnie et cela sera facturé sur leur compte de taxes.

6.8 Achat d’une scie à béton

Considérant que le directeur des travaux publics soumet deux offres de prix pour l'achat d'une scie à béton :

Minis-Moteur Saint-Hyacinthe : 2,253.76\$, taxes incluses;

Location Yergeau inc. : 2,586.93\$, taxes incluses;

Résolution 156-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter une nouvelle scie à béton chez Mini-Moteur Saint-Hyacinthe pour un montant d'environ 2,253.76\$, taxes incluses.

6.9 Mandat pour l'acquisition de lumières de rues de gré à gré

Considérant qu'il faut uniformiser les lumières de rues en DEL;

Résolution 157-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics à demander des prix à ce sujet.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure pour le 173 chemin St-Dominique

La demande consiste à permettre une réduction de la distance séparatrice pour l'accroissement d'un cheptel porcin. La résidence voisine se trouve à 326 mètres de l'unité d'élevage. Selon les dispositions de l'article 25.4 du règlement de zonage 2006-22, la distance minimale à respecter pour l'habitation voisine doit être de 328 mètres.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre une dérogation de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que l'habitation voisine est celle d'un producteur agricole;

CONSIDÉRANT que le projet ne consiste pas d'agrandir le bâtiment d'élevage;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Résolution 158-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure affectant la propriété du 173 chemin Saint-Dominique.

8.2 Demande de dérogation mineure pour 1209 Terrasse Bellevue

La demande consiste à régulariser une situation existante dans le but de vendre. La remise se trouve à 0.98 mètre et 0.56 mètre de la ligne latérale. Selon les dispositions de l'article 14.5.2 du règlement de zonage 2006-22, la marge de recul latérale minimale à respecter pour un bâtiment accessoire résidentiel doit être de 1 mètre.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre une dérogation de 0.02 m et 0.44 m;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été émis pour ce bâtiment accessoire en 2016;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Résolution 159-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure affectant la propriété du 1209 Terrasse Bellevue.

9 LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Réfection du terrain de balle

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services la firme Multi-Surfaces Giguère inc. pour effectuer la réfection du terrain de balle ;

Considérant que la municipalité a reçu une subvention du Fonds de développement rural pour la réfection du parc mon Repos et pour le terrain de balle au montant de 19,581.80\$;

Résolution 160-05-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de Multi-Surfaces Giguère inc. numéro 244 pour la somme de 9,838.95\$, taxes incluses.

9.2 Annulation de la résolution 125-04-2020 (Déplacement du système électrique au centre communautaire)

Considérant que la municipalité a demandé d'aller en soumission par voie d'invitation écrite pour le déplacement du système électrique au centre communautaire ;

Résolution 161-05-2020

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'abroger la résolution 125-04-2020 ;
- De mandater Gérard Dion & Fils pour effectuer le transfert du système électrique dans le local de la FADOQ pour un montant approximatif de 18,721\$, taxes en sus.

9.3 Génératrice au centre communautaire et chalet des loisirs

Considérant qu'il est nécessaire que le centre communautaire soit desservi par une génératrice stationnaire en cas de sinistre ;

Résolution 162-05-2020

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite selon les critères détaillés ci-bas et de demander au directeur des travaux publics de préparer les devis pour:

Centre communautaire :

Génératrice 80 Kw (diesel et gaz naturel) ;

Génératrice 100 Kw (diesel et gaz naturel) ;

Chalet :

Génératrice 10,000 Watts.

10- AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 2020-187 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et dépôt du projet de règlement

Madame Huguette Benoit donne avis de motion à l'effet d'adopter ultérieurement le règlement 2020-187 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général. Le projet de règlement est déposé.

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Règlement numéro 2020-179 abrogeant le premier paragraphe de l'article 18 du règlement 2019-176 concernant le taux d'intérêts des taxes 2020 et modifiant l'article 3 du règlement 2020-177 concernant les échéances de paiements de taxes 2020.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-179
ABROGEANT LE PREMIER PARAGRAPHE DE
L'ARTICLE 18 DU RÈGLEMENT 2019-176
CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊTS DES
TAXES 2020 ET MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU
RÈGLEMENT 2020-177 CONCERNANT LES
ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS DE TAXES 2020.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le 16 décembre 2019, le règlement 2019-176 relativement à la taxation 2020 et le règlement 2020-177 adopté le 03 février 2020 concernant les échéances des taxes applicables pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par règlement au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 4 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame Sophie Côté lors de la séance du conseil tenue le 06 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Résolution 163-05-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité en ce qui fixe les taxes foncières générales, foncières spéciales ainsi que les tarifs pour les services dans les secteurs et les tarifs municipaux qui demeure impayée est fixé à 0 % jusqu'au 09 octobre 2020.

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro 2020-177 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
13 mars 2020	
27 avril 2020	11 juin 2020
11 juin 2020	10 août 2020
10 août 2020	09 octobre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 06 avril 2020
Dépôt du projet de règlement : 06 avril 2020
Adoption du règlement : 04 mai 2020
Publication et entrée en vigueur : 05 mai 2020

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 164-05-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h45.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 04 mai 2020.

Robert Leclerc
Directeur général

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.